

Compte-rendu du plénier du 24-06-2015

Il est 18h 10 monsieur Tomasini ouvre la séance du plénier.

1. Retour sur le séminaire institutionnel du 20 juin

Monsieur Tomasini revient sur le premier séminaire institutionnel de la CASA qui s'est tenu le samedi 20 juin. Environ 80 personnes étaient présentes, des membres du Conseil de Développement de la CASA, des membres du C2D d'Antibes, des Conseillers Communautaires et des maires de la CASA des communes de la CASA. Globalement c'est un succès. Après échange avec la salle, il est retenu la très grande qualité des interventions et du choix judicieux des deux thèmes. Un point est à améliorer, la tenue des débats pour les rendre davantage interactifs.

Monsieur Tomasini indique que le bureau réfléchira pour réitérer cette opération.

2. Avis sur l'emplacement de la nouvelle gare projetée dans le cadre du Projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Monsieur Tomasini invite Monsieur de Bandt à présenter cet avis. Monsieur de Bandt retrace l'historique des travaux du groupe transports sur ce sujet et d'une manière générale sur la question de la nouvelle ligne ferroviaire. Il rappelle que le groupe de travail a fait le choix d'examiner l'emplacement de la nouvelle gare ferroviaire au regard de l'objectif d'améliorer la desserte de Sophia Antipolis. En effet, le travail consistant à analyser l'implantation de cette gare dans l'optique de l'amélioration de l'organisation du système ferroviaire dans l'ouest du département est écarté. Monsieur de Bandt indique aussi qu'une nouvelle phase de concertation commencera en 2016 avec une enquête publique en 2017 et que la CASA doit saisir cette occasion pour se faire entendre.

Pour analyser le sujet plusieurs critères ont été retenus. Ils ont été traités avec pondération en fonction de la priorité et de leur contribution à l'objectif visé.

Après avoir présenté en détail le résultat de la compilation des différents critères, il ressort de cet avis que :

« 1. L'emplacement de la nouvelle gare, tel que prévu aux Bréguières, doit être refusé.

2. des discussions doivent être rouvertes en vue de déterminer un emplacement (plus à l'Est) plus conforme aux besoins de la desserte de Sophia Antipolis et, par-là, aux intérêts collectifs des usagers.

3. que, parallèlement, devraient pouvoir avancer les discussions sur les mises en cohérence des infrastructures multimodales conditionnant l'accès à Sophia Antipolis.

4. Compte tenu des autres aspects du projet de Ligne Nouvelle qui posent problème, il semble indispensable que la CASA réinvestisse ce projet. A cet effet, elle devrait pouvoir assurer et préparer sa participation aux nouvelles phases de concertation prévues en 2017. Mais à titre immédiat, elle doit pouvoir être présente là où se prennent des décisions affectant, de manière irréversible, les possibilités de choix futurs en matière d'infrastructures de transports. »

Monsieur Tomasini remercie ce gros travail de précision que le groupe a su conduire. Il invite la salle à prendre la parole. Il ressort de l'échange avec la salle un consensus de constat :

- Sophia Antipolis est mal desservie.
- Que la desserte est fragilisée par plusieurs types d'évènements conjoncturels, notamment accidents, intempéries, rencontres sportives...
- Que la nouvelle gare doit améliorer la desserte de Sophia Antipolis pour faciliter la vie des salariés qui y travaillent.
- Que les connexions sont d'une importance majeure.
- Que l'impact d'une gare sur gare ferroviaire sur un territoire doit être pris en compte. En effet, une gare attirera toutes les personnes voulant prendre le train pour des liaisons nationales mais aussi internationales. Ceci générera de nouveaux afflux, certainement très lourds, vers et dans Sophia Antipolis. Qu'à ces afflux de voyageurs s'ajouteront des afflux pour le transport de marchandises.
- Que pour faire face à ces flux, de vastes parkings devront être construits autour de la gare.

Il est donc proposé que cet avis fasse l'objet d'un travail complémentaire portant sur la contrainte que génère la dimension nationale et surtout internationale de la gare. L'intérêt des populations, l'intérêt des entreprises, et l'intérêt des salariés doit être mis en perspective avec cette contrainte. L'avis doit insister davantage sur le point 3 : « avancer les discussions sur les mises en cohérence des infrastructures multimodales » ainsi que sur le point 4 : « que la CASA réinvestisse ce projet et prépare pleinement la phase de concertation de 2016 ».

L'assemblée est pour un travail complémentaire portant sur l'impact d'une dimension nationale et internationale de la gare.

3. Avis sur la gestion du risque inondations sur le territoire de la CASA, bassin versant de la Brague.

Monsieur Tomasini donne la parole à Monsieur Nédoncel qui introduit le sujet des inondations sur le territoire de la CASA. Monsieur Bourgon, présente l'avis qui propose

- *Que la CASA s'empare, dès à présent, comme le législateur lui en laisse la possibilité des sujets ci-dessous :*
 - *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (mission 1),*
 - *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cour d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (mission 2),*
 - *La défense contre les inondations et contre la mer (mission 5),*
 - *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (mission 8).*
- *Que la CASA réfléchisse à l'opportunité de récupérer auprès des communes les compétences complémentaires qu'elles exercent en la matière (notamment la maîtrise des eaux pluviales, la lutte contre l'érosion des sols, la gouvernance locale de l'eau,.....), car la compétence GEMAPI ne recouvrira pas l'ensemble des missions nécessaires à l'atteinte des objectifs de bon état des eaux et de protection contre les risques d'inondation,*
- *Que la CASA participe pleinement à la mise en place des réseaux d'alerte (liminigraphes, indicateurs de crues, réseau SMS), accompagne les dispositifs existants (maintenance, modernisation), les développe sur le territoire, et les mutualise.*
- *que la CASA, après actualisation des études et au titre de sa mission de coordination, incite fortement les communes à faire rapidement des travaux, sans attendre le PAPI 3, s'il est prévu.*
 - a) concernant les travaux à finaliser :
 - *accélérer la réalisation du bassin écrêteur du Vallon des Horts (prévu au PAPI et transféré au PAPI2, fiche action 6.4)*
 - b) concernant les travaux étudier et à mettre en place rapidement :
 - *l'aménagement du confluent de la Valmasque et de La Brague,*
 - *l'endiguement de protection du quartier de La Romaine en rive gauche,*
 - *la mise aux normes du pont de la Romaine,*
 - *la construction de bassins écrêteurs sur tous les affluents et sous-affluents de La Valmasque et La Brague : La Boullide, le Frayourous, Le Bruquet, le Fugueiret, ...*
 - *accélérer l'entretien correct du lit mineur de La Brague de manière régulière,*
 - *Tout ceci en incitant fortement les autorités de tutelle au lancement d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) pour la basse vallée de la Brague.*

Après Présentation de l'avis Monsieur Tomasini demande à la salle de prendre la parole.

Monsieur Molager, Directeur Général des Services, intervient pour confirmer l'importance du sujet. Le sujet est important car il touche la sécurité. Il nécessite un effort constant alors que même le caractère conjoncturel des événements climatiques n'est pas propice à cette mobilisation de long terme. En outre, le sujet percute d'autres contraintes. Les investissements sont en ça colossaux si l'on veut agir de manière structurante.

Monsieur Molager indique que le transfert à l'interco sera complexe. En effet, transférer et gérer globalement une compétence d'une telle envergure nécessite d'une part un lourd travail, et d'autre part, demande qu'un bon nombre d'études soit faites et d'obstacles levés.

Après échange avec la salle, Monsieur Tomasini rappelle que le CDD est dans son rôle de proposer des solutions, mêmes ambitieuses, et qu'il appartient aux élus de la CASA d'y adhérer ou pas.

L'avis est adopté.

4. Présentation des membres du Conseil de Développement :

Compte tenu de l'heure avancée, il est proposé que l'ADECOHA présente son activité. La présentation du Sophia Club Entreprises est reportée à la prochaine séance plénière.

5. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.